



## ■ AVIS PUBLIÉ AU BOAMP ET AU JOUE XML N° 18-42302

Jeudi 29 Mars 2018

Date d'envoi au service éditeur : 27/03/2018

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) du 29/03/2018 au 27/04/2018

Réf. JOUE : n°2018/S 062-138009 du 29/03/2018

Avis de concours

Directive 2014/24/UE

> Voir l'annonce sous sa forme originale

Avis faisant référence à cette annonce (0) :

> Créer un avis rectificatif

> Créer un avis de résultat de concours



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> Contact client

### J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : 73

Annonce No 18-42302

I. II. III. IV. VI.

## AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

#### I.1) NOM ET ADRESSES

COMMUNE DE CHAMBERY, Numéro national d'identification : 21730065600014, Hôtel de Ville, Place de l'hôtel de Ville, 73011, Chambéry, F, Téléphone : (+33) 4 79 60 20 94, Courriel : [marchespublics@mairie-chambery.fr](mailto:marchespublics@mairie-chambery.fr), Code NUTS : FRK27

#### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.chambery.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.chambery.fr>

#### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

#### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.chambery.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse : <http://www.chambery.fr>

à l'adresse suivante : Ville de Chambéry : Pôle commande publique, Carré Curial, 99 Place François Mitterrand, Bureau 19, 73011, Chambéry, F, Téléphone : (+33) 4 79 60 20 94, Courriel : [marchespublics@mairie-chambery.fr](mailto:marchespublics@mairie-chambery.fr), Code NUTS : FRK27, Adresse internet : <http://www.chambery.fr>

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

#### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

### SECTION II : OBJET

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concours De Maîtrise D'œuvre Sur Aps Pour La Reconstruction Du Stade Municipal De Chambéry (73)

Numéro de référence : 18-11

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Ingénierie, Maîtrise d'œuvre

#### II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71300000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : Restructuration complète du Stade Municipal. Création d'1 stade pouvant accueillir notamment le Rugby (catégorie B avec prescription Label Lnf : niveau Pro D2) et le football (catégorie 3:niveau Nationale 3) pouvant accueillir à terme 5 000 spectateurs, pour répondre aux normes fédérales. Le projet intégrera à terme les grandes composantes suivantes:1 tribune principale comprenant 1 bâtiment d'accueil (vestiaires/sanitaires, locaux médicaux, espaces de réception, de restauration, espace presse, locaux techniques, sécurité et locaux de stockage sur 2 niveaux, surmonté de gradins pouvant accueillir 3 000 places assises, 1 tribune secondaire de 2 000 places assises en face du bâtiment d'accueil,un terrain d'honneur pour Rugby et Football de 105 x 68m (hors dégagements),les stationnements et les circulations internes, ainsi que les aménagements des abords. L'ensemble de l'opération est définie par le programme dont les principaux éléments sont décrits au règlement de concours (Rc)

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Mots descripteurs : Ingénierie, Maîtrise d'œuvre

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants :

Le maître d'œuvre, ou l'équipe de maîtrise d'œuvre, devra disposer impérativement de compétences dans les domaines suivants : architecte. Un ou plusieurs bureaux d'études présentant des compétences dans les domaines suivants : fluides, thermiques, courants forts-faibles, Cvc, structures, Vrd, économie de la construction, énergie, ingénierie sol sportif et paysagiste. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur. Le mandataire est l'architecte (personne physique) ou le cabinet d'architecture (personne morale) ; les autres co-traitants pouvant se présenter dans d'autres équipes. Les critères de sélection des candidats pris en compte pour la première phase du concours sont les suivants: 1. Pertinence de la note de motivation, notamment l'efficacité de l'organisation proposée pour le fonctionnement interne du groupement, les relations avec le maître d'ouvrage, l'exécution de la mission en phase chantier, la réactivité pour la tenue des délais du planning prévisionnel et la prise en compte du volet environnemental 2. Qualité et qualification de l'équipe candidate et capacité globale de l'équipe, notamment l'aspect capacité financière des candidats 3. Qualité des références fournies en adéquation avec le projet (références de réalisations achevées depuis moins de 5 ans ou en cours de réalisation, comparables à l'objet de la consultation)

### III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

#### III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Les architectes doivent être inscrits à l'ordre des architectes. En cas de groupement le mandataire est l'architecte

## SECTION IV : PROCÉDURE

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé :

ou Nombre minimal : 3

/ Nombre maximal : 4

#### IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

#### IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

Les critères d'évaluation des projets remis par les concurrents sont les suivants : 1- La qualité de la réponse au programme : qualité architecturale et relation au site organisation fonctionnelle, qualité d'usage. 2- La Qualité technique et environnementale des propositions, et compatibilité avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et étude en coût global

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

27 avril 2018 - 12:00

#### IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date : 30 mai 2018

#### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

### IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

#### IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : A l'issue du concours, chaque candidat qui aura remis une prestation conforme au règlement de concours seconde phase recevra une indemnité de 30 000 euros. L'indemnité du lauréat constituera une avance sur le montant des honoraires qui lui seront dus au titre du marché de maîtrise d'œuvre qui sera conclu ultérieurement. En cas de remise d'une prestation incomplète ou non conforme au règlement de concours seconde phase, le jury se prononcera sur le versement partiel ou total de l'indemnité selon le barème dudit règlement de concours

#### IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

La prime sera versée par virement bancaire sur le compte des mandataires des groupements, dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification de la décision de l'acheteur au mandataire de chaque groupement

#### IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

#### IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

#### IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. Jury en cours de constitution. Composition indicative dans le règlement de concours à retirer

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.chambery.fr> - l'enveloppe déterminée pour la réalisation des travaux est 7 000 000 euro(s) HT (valeur février 2018), intégrant l'ensemble des travaux et des équipements précisés au programme (dont équipements et mobiliers précisés dans les fiches techniques) et la démolition des tribunes existantes (à terme) et du clubhouse-vestiaires existant. Le pouvoir adjudicateur engagera une négociation avec le lauréat conformément aux dispositions de l'article 30.i.6° du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. La mission de maîtrise d'œuvre comprend tous les éléments d'une mission de base : Aps, Dossier de dépôt du pc, apd, pro, act, visa, det, aor ainsi que les missions complémentaires suivantes : signalétique, mobilier, opc, SSI et reconnaissance des réseaux

### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, 38022, Grenoble, F, Téléphone : (+33) 4 76 42 90 00, Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr), Fax : (+33) 4 76 42 22 69

#### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif de Règlement Amiable des Litiges, 79 Cours charlemagne, 69002, Lyon, F

#### VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Cja, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Cja. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Cja, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

#### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

27 mars 2018

### Éléments de facturation :

Votre référence de commande au BOAMP : 2018-11

Libellé de la facture : Commune De Chambery Direction Des Finances Place de l'Hôtel de ville Bp 11105, F-73011 Chambery Cedex.

Siret : 21730065600014

Classe de profil : Commune

### Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 27 avril 2018

Objet de l'avis : Concours De Maîtrise D'oeuvre Sur Aps Pour La Reconstruction Du Stade Municipal De Chambéry (73)

Nom de l'organisme : Ville de Chambéry

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



---

[> Informations légales](#)